

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° ABP/33/F//2023-2024 POUR LA FOURNITURE DES MEUBLES

Date de publication : le 22/09/ 2023

Date d'ouverture : le 11/ 10/ 2023

1. Objet :

« L'Agence Burundaise de Presse (ABP) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la Fourniture en un seul lot de :

N°	Désignation	Unité	Quantité	Spécifications Techniques
1	Table de bureau	Pièce	6	Cfr pge 20
2	Chaise de bureau	Pièce	6	Cfr pge 20
3	Chaise visiteur	pièce	12	Cfr pge 20
4	Comptoir de réception	pièce	1	Cfr pge 20
5	Armoire haute semi vitrée	pièce	1	Cfr pge 20

2. Financement du marché

Le présent marché est financé par le Budget Général de l'Etat alloué à l'ABP pour l'exercice 2023- 2024

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot pour la fourniture des meubles

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum n'excédant pas trente jours (30 jours) calendaire à dater de la notification par lettre de commande.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot à savoir : **La fourniture des meubles**

5. Date et lieu de livraison

Le délai de livraison du matériel est fixé à 90 jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Les fournitures seront livrées au Siège de l'Agence Burundaise de Presse (ABP) sis au quartier asiatique Avenue des paysans N°7

6. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physiques et morale remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérés à l'article 155 et 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'appel d'offres pourra être consulté gratuitement tous les jours ouvrables de 8h30 à 14h00 à l'adresse ci-après : **AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (A.B.P.)** située au quartier asiatique, Avenue des Paysans N°7, téléphone 22 213083. Il pourra être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de Cinquante mille francs burundais (50 000 FBu) au compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(B.R.B). Le bordereau de versement fait partie des pièces constitutives de l'offre.

8. Renseignements

Toute demande de renseignements supplémentaires doit parvenir par écrit et moyennant accusé de réception à la Personne responsable des marchés publics à l'ABP, au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date prévue pour l'ouverture des offres.

9. Date limite de Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront être déposées au secrétariat de l'ABP au plus tard le AA /10/2023 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Dossier d'Appel d'Offres Nationale Ouvert N° ABP/3/F/2023-2024 pour la fourniture des meubles. A n'ouvrir qu'en séance publique du AA /10/2023. Elles devront être soumises à l'ABP, située au quartier asiatique à l'Avenue des paysans, n° 7 Téléphone 22 21 3083, BP 2870 BUJUMBURA au plus tard le AA /10/2023 à 10 heures. Elles doivent aussi être paraphées, paginées et comprendre une table des matières.

L'offre déposée doit être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission d'un montant de **Cent Quarante mille francs burundais (140 000F Bu)**. Son absence entrainera le rejet pur et simple de l'offre au moment de l'analyse. Elle sera saisie et réalisée en cas de désistement du soumissionnaire en défaut.

N.B. Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

10. Date d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le AA /10/2023 à 10h30 minutes dans l'une des salles de l'ABP, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des offres.

11. Délais d'engagement et validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

12. Monnaie de l'offre

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale.

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont : la conformité de l'offre technique, l'offre la moins disante dont le soumissionnaire a été qualifié.

Fait à Bujumbura, le 22 /09/2023

Le Directeur Général de l'Agence Burundaise de Presse

Nicolas BARAJINGWA

